

ment que dans une circonstance au moins, le ministre de la Justice a dit que l'honorable député était dans la même position que lui. Mon honorable ami dit que ce n'est pas exact dans son cas.

**M. R. L. BORDEN:** La chose a été affirmée, mais elle a été contredite.

**M. A. H. CLARKE:** Mais le ministre de la Justice a dit la chose, et je crois que l'honorable député (M. Lennox), le sait très bien.

**M. LENNOX:** Non, je ne le sais pas, mais cela ne change rien à la question.

**M. A. H. CLARKE:** Non, je ne crois pas que rien puisse changer la question pour mon honorable ami (M. Lennox). Quoique puisse faire le comité il ne changera pas son opinion. Il est d'avis, j'en suis sûr, que le Gouvernement tout entier a été une farce depuis 1896. Je n'ai aucun doute que tout ce que le Gouvernement, ou tout comité nommé avec le consentement de ce Gouvernement a pu faire, est une farce dans l'opinion de mon honorable ami.

Quelle devait être la conduite convenable à suivre par ces honorables députés? S'ils voulaient se retirer du comité, et céder leur place à d'autres, ils auraient pu demander à la Chambre d'être relevés de leurs fonctions, et ils auraient naturellement donné leurs raisons d'en agir ainsi. La seule raison qu'ils auraient pu apporter, autant que le dossier peut le montrer, serait celle qu'on ne leur a pas permis de choisir l'avocat. La Chambre a déjà décidé ce point. Nous avons donc le spectacle de trois membres d'un comité nommés par la Chambre, acceptant la charge qu'on leur confie, ne demandant pas à en être relevés, continuant à rester membres du comité, et cependant s'en absentant au moment où, d'après leur propre déclaration, il était de la plus haute importance qu'ils fussent là. Si l'avocat, et si les membres du comité ne font pas leur devoir, c'est une raison de plus pour que ces trois membres du comité—qui sont égaux à quatre ou plus—auraient dû rester à leur poste pour veiller à ce que l'enquête fût bien conduite. Jene craindrai pas d'aller devant le peuple et louer ceux qui restent à leur poste contre ceux qui l'abandonnent. Depuis la bataille de Crécy, on loue ceux qui font leur devoir. Dans l'écusson du prince de Galles, au-dessous des trois plumes d'autruche blanches il y a la devise "Ich Dien" "je sers" et cette devise tient une place si marquée, qu'on nous le signale dans nos écoles comme représentant de la noblesse du devoir. On veut aujourd'hui tout changer cela. Au lieu de faire considérer comme une vertu le fait de rester à son poste on veut faire croire que le courage consiste à l'abandonner. C'est une révolution si importante dans la morale qu'on devrait la commémorer. On devrait représenter les trois membres du comité qui abandonnent

**M. CLARKE.**

leur poste sous la devise "je pars", les plumes blanches pourraient rester, car je crois que cette couleur serait très appropriée, et le tout pourrait être affiché dans les écoles publiques pour enseigner le précepte qu'à l'avenir le devoir consiste à abandonner son poste.

**M. S. BARKER (Hamilton-est):** Je ne me propose pas d'exposer, ainsi que l'a fait mon honorable ami de Simcoe-sud (M. Lennox) quelles sommes énormes sont en jeu dans cette question. Tous les membres de cette Chambre savent parfaitement que la somme engagée dans cette affaire, qu'il y ait eu négligence grossière ou qu'il y ait eu fraude, est énorme, et qu'elle va dans les millions. La première estimation que le Gouvernement nous a donnée du coût de ce chemin était de \$51,000,000. Il ne peut y avoir de doute qu'il coûtera au moins trois fois plus, et peut-être davantage.

Le peuple canadien a donc grand intérêt à ce que la lumière se fasse sur la manière dont ce grand écart s'est produit. C'est ce qui a engagé le député de Simcoe-sud à exposer à la Chambre et au pays la situation dans toute sa gravité, afin que le public se rende compte qu'il ne s'agit pas simplement de savoir si trois membres du comité ont eu raison ou ont eu tort de s'abstenir, mais qu'il s'agit plutôt de savoir si une question de grande importance pratique pour le pays sera ou non tirée au clair. J'observe que le député d'Essex-sud (M. A. H. Clarke), a cherché à faire un peu d'esprit. Il affirme que les accusations portées par M. Lumsden sont contre des fonctionnaires d'un rang moins élevé que lui. C'est précisément ce que la majorité du comité s'efforce d'établir depuis le commencement, que tout se ramène à une querelle, à une divergence d'opinions, entre M. Lumsden et ses subordonnés. Mais personne ne sait mieux que le représentant d'Essex-sud qu'au fond il s'agit d'une question beaucoup plus grave. Il a été constaté par écrit que ces fonctionnaires subalternes agissaient, à ce qu'on pense, non de leur propre mouvement mais d'après des ordres reçus de personnes qui étaient leurs supérieurs aussi bien que ceux de M. Lumsden. Dès lors, la question se pose: quels sont ceux qui ont engagé ces subalternes à commettre ces fautes. C'est autour de ce facteur très important que tourne toute la question. Nous ne nous sommes pas préoccupés particulièrement de découvrir les mobiles de la conduite des ingénieurs en sous-ordre. Il ne m'entre pas dans la tête que ces ingénieurs subordonnés aient agi de la sorte spontanément; je suis bien persuadé du contraire. Ils se seraient appuyés par des gens en place, en mesure de les défendre en toute circonstance; autrement, ils n'auraient jamais agi comme ils l'ont fait.

Je ne me propose pas de retenir la Chambre à discuter les questions que le député